AFR d'Ercuis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT

AFR DELIBERATION N°2025 02

Envoyé en préfecture le 24/01/2025
Reçu en préfecture le 24/01/2025
Publié le 24/01/2025
ID : 060-216002105-20250123-AFRDEL202502-BF

SEANCE DU 23 JANVIER 2025

Convocation	**du 14 janvier 2025**
Affichage	**du 14 janvier 2025**

Nombre de membres en exercice	**6**
Nombre de présents	**5**
Nombre de votants	**5**
PROCURATIONS	**0**

Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DE L'ASSOCIATION FONCIERE 2024

L'an deux mil VINGT CINQ, le VINGT-TROIS JANVIER à seize heures et trente minutes, l'assemblée délibérante dûment convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY, le Président.

Présents :
Monsieur Jean-Marie NIGAY, Christiane VAN BOXSTAEL, Hervé THOMA, Cédric SOENEN, Pierre-Marie HAGUET, Thibault COLLAS, membres de l'Association Foncière de Remembrement

Secrétaire : Hervé THOMAS

Sous la présidence de Madame Christiane VAN BOXSTAEL, l'assemblée délibérante de l'Association Foncière de Remembrement examine le compte administratif de l'association foncière de remembrement 2024, qui s'établit ainsi

	FONCTIONNEMENT :	INVESTISSEMENT :
Dépense :	192 €	0 €
Recette :	6 932.68 €	0 €
Résultat de l'exercice	6 740.68 €	0 €

L'assemblée délibère, à l'unanimité (Absence du Président)

Article unique : **APPROUVE** le compte administratif du budget de l'AFR 2024.

Le Président
Jean-Marie NIGAY

Le Maire certifie, en application de l'article L2131- Général des Collectivités Territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le

Le Président,
Jean-Marie NIGAY

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355